



MOUVEMENT SPÉCIFIQUE CATÉGORIE C DU 29 MARS 2011 CAP Centrale filière gestion publique

29 mars 2011

Déclaration liminaire

Il y a aujourd'hui en France 5 millions de demandeurs d'emploi et 8 millions de personnes sous le seuil de pauvreté. Les plus fragiles subissent maintenant depuis près de 4 ans les conséquences d'une crise systémique engendrée par l'avidité et la spéculation financière. Face à son échec patent, le gouvernement tente depuis maintenant plusieurs mois de détourner l'attention de l'opinion en promouvant la « politique du pire », et essaie de masquer son incapacité par des tentatives nauséabondes de stigmatisation de « l'autre », et par un pseudo débat autour d'une identité nationale réminiscente des heures sombres de notre Histoire.

Face à cette situation, la CGT agit quotidiennement pour rechercher et exiger des réponses en matière d'emploi, de pouvoir d'achat, de retraites et d'égalité des droits... Elle est portée par des valeurs qui sont celles du syndicalisme au cœur desquelles figurent la solidarité entre tous les salariés et la lutte contre toutes les formes de discrimination.

C'est dans ce contexte économique qui fragilise les plus modestes que les élus CGT en CAP entendent faire le lien avec la politique salariale dans la fonction publique et à la DGFIP.

Le ministre François Baroin a annoncé récemment la création d'un 8ème échelon pour le grade terminal de la grille d'Agent d'Administration Principal 1ère classe. Si la CGT ne peut qu'approuver cette création, elle refuse l'idée évoquée par l'administration lors des derniers groupes de travail sur les règles de gestion d'une mise en place en « accordéon ». Pour la CGT Finances Publiques, tous les agents dans le 7ème échelon depuis au moins 4 ans, soit la durée moyenne de l'échelon dans la catégorie technique, doivent bénéficier sans condition de ce nouvel indice.

A l'autre bout de la grille de catégorie C, la CGT Finances Publiques rappelle la gestion inique de la DGFIP concernant les agents recrutés par voie de PACTE qui ne bénéficient toujours pas des mêmes conditions de classement selon leur filière. Voici maintenant plusieurs mois que la CGT demande une même politique de gestion pour les personnels PACTE par une harmonisation vers le haut et une titularisation en échelle 4 avec effet rétroactif pour tous les agents titulaires des diplômes requis. Dans le même

Montreuil le 15 mars 2011

Syndicat national CGT Finances Publiques

- Case 450 ou 451 - 263 RUE DE PARIS
- 93514 MONTREUIL CEDEX • dgfip@cgt.fr
- www.financespubliques.cgt.fr
- 01.48.18.80.16
- Télécopie : 01.48.18.81.56

temps, les agents sans diplôme ne doivent pas être lésés, puisque la formation qui leur est dispensée doit leur permettre d'acquérir les mêmes qualifications que les lauréats de concours. Dans ce contexte, rien ne justifie donc le maintien de ces agents en échelle 3. De même, la CGT Finances Publiques entend réaffirmer son opposition aux différents recrutements sans concours, sources d'inégalités et de droits moindres pour les personnels.

Impossible aussi pour les élus CGT de ne pas faire le lien là aussi avec la situation des agents non-titulaires. Pour la CGT Finances Publiques la DGFIP doit clairement faire savoir quelle est la position de l'administration en ce qui concerne la titularisation des personnels ne bénéficiant pas du statut.

Les élus CGT alertent la direction sur la gestion catastrophique de la notation dans notre administration. Après que des erreurs aient été constatées dans l'élaboration de certains tableaux d'avancement, notamment par « l'oubli » d'agents ayant pourtant vocation à être promus, la CGT s'interroge quant à la bonne prise en compte des relèvements de note que les agents ont pu ou pourraient obtenir à l'issue de leurs recours. En effet, nous avons encore au moins une dizaine de dossiers à traiter ce qui peut avoir des incidences pour les agents concernés qui pourraient prétendre à une promotion au grade supérieur. Or, le poids de la notation dans les tableaux concernés est tel, qu'une variation de note est de nature à modifier les chances de promotion.

Enfin, concernant le mouvement spécifique sur postes, la CGT entend réaffirmer son attachement à un réseau de proximité de pleine compétence. Les restructurations que connaît

notre administration depuis plusieurs années ont mis à mal l'existence de ce réseau par les abandons de mission et suppressions d'emploi qui dégradent les conditions de travail. Les agents dans les petites structures subissent de plein fouet cette politique et doivent faire face à une pression constante ce qui nuit grandement au bon exercice des missions et nuit à la qualité du service rendu.

Si la direction générale a annoncé le maintien d'un mouvement spécifique dans le futur système de mutation, l'absence de réponse quant aux difficultés d'attractivité de certains postes est loin d'être satisfaisant. La CGT Finances Publiques rappelle donc qu'elle a fait la proposition d'un mouvement spécifique ouvert dès 2012 aux agents des deux filières avec un bilan annuel afin de décider de la pertinence des postes qui seraient proposés.

A ce titre, nous notons que tous les postes de cette année sont loin d'avoir fait le plein de candidats au sein de la filière gestion publique, alors que dans le même temps, les agents de la filière fiscale ne peuvent y postuler. Nous pensons que l'ouverture est pourtant de nature à répondre aussi bien à la pérennisation des postes comptables concernés qu'aux souhaits de mutations des agents de la filière fiscale. Aujourd'hui, il convient de donner des garanties aux agents qui vont être mutés lors de cette CAP quant à la priorité dont ils bénéficieront en 2014. D'ici là, les nouvelles règles seront entrées en application. Or, cette priorité constitue un droit acquis. Si pour les agents qui solliciteront un autre département la règle est simple, il conviendra qu'un rappel soit fait pour ceux qui solliciteraient un changement de RAN à l'intérieur du même département ou un changement de poste au sein d'une même RAN.

● Les élus CGT gestion publique :
Ghislaine Rémy, Annie Mathias,
Marie-Christine Juin,

Yannick Massiet, Marie-Christine Prevost, Franck Richagneux



Mouvement spécifique catégorie C filière gestion publique

29 mars 2011

RÉPONSE DE LA DIRECTION À NOTRE DÉCLARATION LIMINAIRE

Sur le contexte politique de notre déclaration liminaire, la Présidente de la CAP s'est jugée incompétente pour nous répondre.

SUR LA MISE EN PLACE DU 8^{ÈME} ÉCHELON DANS LA CATÉGORIE C pour les AAP1, les conditions de son application restant à mettre en œuvre, la discussion est ouverte.

Pour la CGT cette non-réponse laisse craindre le pire quant à la façon dont la DGFIP entend mettre en œuvre cette mesure. Ceci est inacceptable pour les agents concernés, tous ceux remplissant les conditions doivent selon nous en bénéficier sans condition.

SUR LES PACTE : un groupe de travail va se tenir prochainement. Cependant certains PACTE diplômés seraient déjà recrutés au 4^{ème} échelon.

Grande nouvelle, qui traduit bien là le peu de cas que fait la direction générale du dialogue social. La **CGT a plusieurs fois porté cette question, sans jamais obtenir de réponse officielle. Si nous nous satisfaisons pour les personnels concernés de cette mesure, sa portée interroge encore, qu'en est il de ceux qui ont été recrutés par le passé et qui étaient rémunérés en échelle 3 ? La CGT rappelle qu'elle entend que cette mesure soit rétroactive pour tous les agents PACTE.**

Par ailleurs, la CGT revendique toujours un recrutement au 4^{ème} échelon pour tous, et par la voie d'un concours ou d'un examen professionnel. Il appartient à l'administration d'amener les agents recrutés sans diplôme au niveau de qualification requis par une formation de qualité.

CONCERNANT L'IMPACT DES RECOURS EN NOTATION sur les tableaux d'avancement, la Présidente juge la gestion de l'administration « non catastrophique ». D'après elle il n'y a pas de préjudice pour les agents car il y a toujours une possibilité de rattrapage !!!!

Vaste mascarade, outre les cas déjà signalés d'agents pour lesquels la prise en compte d'une revalorisation n'a pas eu lieu, les tableaux sont à l'heure actuelle en cours d'élaboration alors que certains dossiers sont toujours en souffrance de traitement par la CAP Centrale. Les rangs de classement ainsi établis par les directions locales ne peuvent donc pas tenir compte des éventuels relèvements de note que ces agents pourraient obtenir.

SUR LE NOMBRE DE MOUVEMENTS : la présidente répond que les débats dans les groupes de travail ne sont pas clos, sans pour autant donner d'élément supplémentaire quant à l'avancée de la réflexion de la direction générale.

SUR LE MOUVEMENT SPÉCIFIQUE : même réponse. Elle reconnaît que la faible attractivité de certains postes ne permet pas d'attirer les agents.

Pour la CGT si la question indemnitaire n'est pas d'actualité, il existe pour autant plusieurs pistes qui permettraient de répondre aux difficultés d'implanter des agents de façon pérenne sur ces postes. Force est de constater que l'administration n'entend pas mettre les moyens nécessaires pour permettre un service public de proximité partout sur le territoire.

1

MOUVEMENTS SPECIFIQUES SUR POSTES DU 01 JUILLET 2011 :

- 41 emplois ont été proposés situés dans 40 trésoreries. 25 postes sont pourvus au final => 5 prioritaires + 16 convenances personnelles + 3 non inscrits + 1 réintégration
- 66 agents avaient formulé 79 choix => 11 choix de 10 agents ont été jugés irrecevables (les conditions de recevabilité fixées sont appréciées à la date du 1^{er} janvier 2011).

Motifs de refus : stagiaire, pénalisation pour refus de mutation lors d'un mouvement précédent.....

Après ce mouvement, 15 postes restent non pourvus. Ceci démontre que l'octroi d'une priorité aux agents répondant à cet appel ne répond pas aux difficultés récurrentes de ces postes à être pourvus ni à voir les personnels s'y sentir suffisamment bien pour désirer s'y établir.

- Colmars les Alpes dans le département des Alpes de Haute Provence,
- Coucouron dans le département de l'Ardèche,
- Bugeat dans le département de la Corrèze,
- Vico dans le département de la Corse du Sud,
- Royère de Vassivière dans le département de la Creuse,
- Rugles dans le département de l'Eure,
- Génolhac dans le département du Gard,
- Moirans en Montagne dans le Jura,
- Bourg d'Oisans dans le département de l'Isère,
- Meyrueis et Villefort dans le département de la Lozère,
- Bourmont, Chevillon et Joinville et Poissons dans le département de la Haute Marne,
- Darney dans le département des Vosges.



RÉSULTAT DU VOTE :

POUR : Administration + FO + CGT + CDTC

ABSTENTION : SUD – CFDT

Explications sur le vote : La CGT a voté pour dans la mesure où l'administration a respecté les critères de sélection et de classement des mouvements spécifiques.

L'Administration nous fait part de la candidature d'un agent C de la filière fiscale sur le poste non pourvu de Vico en Corse du Sud (cet agent avait été informé de l'existence de ce poste par les représentants locaux de la CGT).

L'étude de ce dossier sera évoquée lors de la CAP du mois de mai dans le cadre d'une proposition de détachement. La CGT est favorable comme indiqué dans notre liminaire à l'ouverture du mouvement aux agents des deux filières. Sensible à notre proposition l'administration propose d'évoquer la possibilité d'ouvrir, dès 2011, l'ensemble des postes non pourvus, dans le cadre d'un prochain groupe de travail sur les nouvelles règles de gestion. La CGT se félicite de voir sa revendication portée depuis plusieurs mois dans les groupes de travail aboutir. C'est là un élément fort dans l'avancée des règles de gestion, à la croisée des chemins entre l'intérêt des missions et celui des agents...

2 RECOURS EN REVISION DE NOTE

4 recours ont été examinés. 1 note est maintenue. 3 recours ont obtenu une modification :

1 note passe de - 0,06 à - 0,02

1 note passe de + 0,00 à + 0,01.

1 note passe de + 0,01 à + 0,02

1 note est maintenue à + 0,02

RÉSULTATS DES VOTES :

CGT : POUR 1 - CONTRE 3

FO : POUR 2 - CONTRE 1 - ABSTENTION 1

CFDT : CONTRE 1 - ABSTENTION 3

CFTC POUR 1 - CONTRE 3

SUD : CONTRE 3 - ABSTENTION 1

Administration : POUR 4

Lorsque l'agent a eu satisfaction au niveau souhaité, notre vote a été positif. Dans le cas contraire, les élus CGT ont voté " contre ".

Les élus CGT s'indignent de l'attitude d'une organisation syndicale qui s'est abstenue sur le recours d'un agent en proposant simplement la réduction de la note négative alors que le dossier méritait largement le rétablissement à la note pivot.

Ce comportement est d'ailleurs préjudiciable pour l'agent, puisque cette proposition est arrivée AVANT que l'administration n'ait répondu à la demande légitime de la CGT de donner à cet agent la note pivot. Les autres élus présents ont partagé notre avis.

3 APPROBATION DES PV du 7 octobre et du 9 décembre 2010.

VOTE : A l'unanimité sous réserve de la prise en compte des observations formulées.

4 DEMANDES D'INTEGRATION DANS LE CORPS DES AGENTS D'ADMINISTRATION DU TRESOR PUBLIC.

6 dossiers étaient présentés à cette CAP. La parité administrative et la parité syndicale ont voté « POUR ». Les élus CGT se sont prononcés pour ces intégrations car lors de la CAP d'accueil, il n'y avait pas de collègues du Trésor inscrits sur les tableaux de mutations réintégrations pour ces départements.

5 demande de détachement dans le corps des agents d'administration du Trésor Public

VOTE : POUR à l'unanimité.

La CGT a voté Pour sachant qu'il n'y avait aucune demande sur les tableaux de mutation dans ce département.